

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 16 janvier à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Dario Gagnon

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale fait la lecture de l'ordre du jour.

18-01-04 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le Maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

18-01-05 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 13 : Désignation d'un paysage culturel patrimonial ~ La MRC a passé une résolution acceptant de payer 50 % de la facture.

Point 14 : Les forages sur la route du Quai et le chemin de l'Anse-des-Mercier ont été effectués.

Point 15 : Le mandat pour la réalisation des plans et devis de l'enrochement du chemin de la Pointe a été donné à Norda Stelo.

Point 17 : La demande de subvention pour la patinoire a été envoyée.

Point 19 : Les calendriers de la Municipalité ont été distribués aux citoyens.

5. Adoption du règlement 2018-01 relatif aux travaux en cours d'eau effectués en 2017

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska, responsable des cours d'eau locaux et régionaux, a effectué ou fait effectuer des travaux sur les cours d'eau : la Branche Bossé du cours d'eau de la Grève et l'aboteau Saint-Jean/Rivière-Ouelle durant l'année 2017 ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a facturé à la municipalité de Rivière-Ouelle les frais se rapportant aux superficies contributives situées sur son territoire ;

ATTENDU QUE pour récupérer 75 % de ces sommes auprès des propriétaires concernés, la municipalité de Rivière-Ouelle doit adopter un règlement à cet effet ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Dario Gagnon à la séance ordinaire du 3 octobre 2017 ;

18-01-06

IL EST PROPOSÉ par M. François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le règlement décrétant la répartition à la superficie contributive des dépenses encourues pour des travaux sur la Branche Bossé du cours d'eau de la Grève et l'aboteau Saint-Jean/Rivière-Ouelle, aussi désigné comme étant le Règlement numéro 2018-01, soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - ACTE DE RÉPARTITION POUR LA BRANCHE BOSSÉ DU COURS D'EAU DE LA GRÈVE

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Rémi Hudon	4 319 243	56	74.17 %	3 274.33 \$
André Bastille	4 319 249	3.5	4.64 %	204.65 \$
Guido Desjardins	4 319 250	11	14.57 %	643.17 \$
Didace Bélanger	4 321 309	5	6.62 %	292.35 \$

ARTICLE 3 - ACTE DE RÉPARTITION POUR L'ABOITEAU SAINT-JEAN/RIVIERE-OUELLE

NOM DU CONTRIBUABLE	LOT	ARPENTS	%	MONTANT
Ferme Pellerat	4 319 138 4 321 379	14.57	7.66%	110.29 \$
Ferme Martinoise	4 321 378 4 319 135 4 319 136 4 321 377	22.45	11.80%	169.94 \$
Ferme Ray-Vain	4 319 134 4 319 132	56.82	29.87%	429.86 \$
Ferme Benoît Dubé	4 319 129 4 319 133	24.41	12.83%	184.71 \$
André Dionne	4 319 131	1.61	0.85 %	12.19 \$
Ferme R.D. Pelletier	4 319 130	4.36	2.29 %	32.99 \$

ARTICLE 4 – TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE ET PRÉLEVÉE POUR L'ANNÉE 2017

Une taxe spéciale sera imposée et prélevée pour l'année 2017 sur les immeubles des contribuables indiqués aux tableaux des articles 2 et 3 du présent règlement aux montants indiqués dans ces tableaux.

ARTICLE 5 – VERSEMENT ET INTÉRÊT

Cette taxation est recouvrable en un (1) seul versement et devient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte.

Seul le montant d'un versement échoué devient exigible lorsqu'il n'est pas effectué dans le délai prévu. Seul ce versement échoué porte intérêt et non le solde du compte.

Le taux d'intérêt est fixé annuellement par résolution, conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance du versement.

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice Générale, secrétaire-trésorière

6. Approbation des travaux en cours d'eau pour l'année 2018**18-01-07**

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil appuie les travaux d'entretien sur l'aboteau St-Jean (no 9812) prévus par la MRC en 2018 et s'acquittera de la facture qui y sera associée ;

QUE le Conseil appuie les travaux correctifs sur les cours d'eau de la branche Bossé et sur la porte #5 de l'Aboteau Saint-Jean si ceux-ci s'avèrent nécessaires et s'acquittera de la facture qui y sera associée ;

QUE le Conseil demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau de 4 337\$ en 2018 ;

QUE le Conseil est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ;

QUE le Conseil est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions ;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la Municipalité de maintenir ce mode de répartition.

ADOPTÉ**7. Avis de motion et projet de règlement 2018-02 relatif à la taxation 2018****AM-2018-01**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, M. François Chalifour, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant la taxation pour l'année 2018.

Le projet de règlement est présenté par M. Louis-Georges Simard, maire, et sera disponible sur le site internet de la Municipalité en date du 22 janvier 2018.

8. Avis de motion et projet de règlement 2018-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus**AM-2018-02**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, M. Gilles Martin, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.

Le projet de règlement est présenté par M. Gilles Martin, conseiller, et sera disponible sur le site internet de la Municipalité en date du 22 janvier 2018.

9. Avis de motion et projet de règlement 2018-04 relatif au crédit de taxes de la zone R5**AM-2018-03**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, M. Léo-Paul Thibault, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement relatif au crédit de taxes de la zone R5.

Le projet de règlement est présenté par M. Louis-Georges Simard, maire, et sera disponible sur le site internet de la Municipalité en date du 22 janvier 2018.

10. Avis de motion relatif au règlement 2018-05 relatif à un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier

AM-2018-04

Conformément à l'article 445 du Code municipal, M^{me} Marie Dubois, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier.

Le projet de règlement est présenté par Louis-Georges Simard, maire, et sera disponible sur le site internet de la Municipalité en date du 22 janvier 2018.

11. Embauche du surveillant pour le local de la patinoire

ATTENDU QUE deux jeunes de la communauté ont proposé au Conseil un projet afin d'améliorer le local de la patinoire afin d'inciter les gens à l'utiliser ;

ATTENDU QUE les améliorations proposées ont été en majorité réalisées ;

ATTENDU QUE le Conseil désire offrir aux utilisateurs de la patinoire d'avoir également la chance d'utiliser le local pour s'amuser lors des fins de semaine ;

18-01-08

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil procède à l'embauche de M. Philippe Tanguay comme surveillant du local de la patinoire ;

QUE l'horaire de travail de M. Tanguay sera les vendredis de 18h à 21h ainsi que les samedis et les dimanches de 10h à 16h ;

QUE le contrat de travail prendra fin à la fin mars ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail avec le surveillant stipulant les diverses conditions de son embauche.

ADOPTÉ

12. Mandat à la MRC pour inclure le RCI-134 dans notre réglementation

ATTENDU QUE le règlement RCI-134 relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en milieu agricole de la MRC de Kamouraska doit être inclus dans la réglementation municipale ;

18-01-09

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil mandate la MRC afin d'inclure le RCI-134 dans notre règlement municipal.

ADOPTÉ

13. Entente avec le Comité de loisirs pour le camp de jour 2018

ATTENDU QUE le Comité des loisirs et la Municipalité unissent leurs efforts pour la réalisation du camp de jour 2018 ;

ATTENDU QU'une entente spécifiant les rôles et les responsabilités de chaque partenaire sera signée par chacun des partenaires ;

18-01-10

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer l'entente avec le Comité des loisirs et tous autres documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉ

14. Refinancement #19

a. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 905 400 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2018

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 905 400 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2002-1	41 800 \$
2011-2	60 100 \$
2005-2	803 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-2 et 2005-2, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle avait le 22 août 2017, un emprunt au montant de 105 000 \$, sur un emprunt original de 4 439 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2002-1 et 2011-2 ;

ATTENDU QU'en date du 22 août 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 23 janvier 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2002-1 et 2011-2 ;

18-01-11

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	80 600 \$	
2020.	83 200 \$	
2021.	85 900 \$	
2022.	88 500 \$	
2023.	91 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	475 900 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-2 et 2005-2 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE compte tenu de l'emprunt par billets du 23 janvier 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2002-1 et 2011-2, soit prolongé de 5 mois et 1 jour.

ADOPTÉ

b. Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	16 janvier 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7142 %
Montant :	905 400 \$	Date d'émission :	23 janvier 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 janvier 2018, au montant de 905 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

80 600 \$	2,00000 %	2019
83 200 \$	2,25000 %	2020
85 900 \$	2,45000 %	2021
88 500 \$	2,60000 %	2022
567 200 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,61200 Coût réel : 3,07859 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

80 600 \$	3,13000 %	2019
83 200 \$	3,13000 %	2020
85 900 \$	3,13000 %	2021
88 500 \$	3,13000 %	2022
567 200 \$	3,13000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,13000 %

3 - **CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE**

80 600 \$	3,32900 %	2019
83 200 \$	3,32900 %	2020
85 900 \$	3,32900 %	2021
88 500 \$	3,32900 %	2022
567 200 \$	3,32900 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,32900 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

18-01-12

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 23 janvier 2018 au montant de 905 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2002-1, 2011-2 et 2005-2. Ces billets sont émis au prix de 98,61200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

15. Achat et installation des compteurs d'eau

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions ainsi que dans 20 résidences, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'ici le 1^{er} septembre 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises suivantes pour l'achat des compteurs d'eau : Les compteurs Le Compte et Huot ;

ATTENDU QUE les compteurs Le Compte est le soumissionnaire le plus bas au montant de 16 958\$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises suivantes pour l'installation des compteurs d'eau : Raynald Beaulieu Inc et Plomberie Stéphane Martin ;

ATTENDU QUE Plomberie Stéphane Martin est le soumissionnaire le plus bas au montant de 10 020\$ plus taxes ;

ATTENDU QU'UNE institution demande l'installation d'un compteur d'eau de 4 pouces et que l'installation de ce dernier n'est pas prévue dans la soumission de Plomberie Stéphane Martin en raison de la complexité de l'installation ;

18-01-13

IL EST PROPOSÉ par M François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil décrète l'installation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions ainsi que dans 20 résidences choisies au hasard ;

QUE le Conseil accepte la soumission des compteurs Le Compte au montant de 16 985\$ plus taxes et autorise la dépense ainsi que le paiement ;

QUE le Conseil accepte la soumission de Plomberie Stéphane Martin au montant de 10 020\$ plus taxes et autorise la dépense ainsi que le paiement ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à la dépense et au paiement de l'installation du compteur de 4 pouces ;

QUE les crédits nécessaires à l'achat et à l'installation des compteurs seront prélevés dans le surplus affecté.

ADOPTÉ

16. Offre de services du Groupe de géomatique Azimut inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services du Groupe de Géomatique Azimut inc. au montant de 1 632\$ plus taxes ;

ATTENDU QUE l'offre de services comprend l'abonnement annuel d'utilisation de Gonet pour le public et pour les employés municipaux ;

18-01-14

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Groupe de géomatique Azimut inc. au montant de 1 632\$ plus taxes et autorise la dépense ainsi que le paiement.

ADOPTÉ

17. Approbation du renouvellement des assurances de la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler les assurances municipales pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte d'ajouter un assuré additionnel soit le Club des 50 ans et plus avec une prime de 125,00 \$ pour la responsabilité civile ainsi que 50,00 \$ pour les erreurs et omissions ;

ATTENDU QUE la Municipalité possède des assurances municipales au coût de 23 027 \$ taxes comprises ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ajouter une assurance cyberrisque au montant de 545 \$ taxes comprises ;

18-01-15

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 23 027 \$ taxes comprises pour le renouvellement des assurances municipales ;

QUE le Conseil autorise une dépense et le paiement additionnel de 175,00 \$ plus taxes pour l'assuré additionnel soit le Club des 50 ans et plus, et que ledit paiement sera facturé au Club des 50 ans et plus ;

QUE le Conseil autorise une dépense et le paiement de 545 \$ taxes comprises pour l'assurance cyberrisque.

ADOPTÉ

18. Demande de CA pour l'enrochement du chemin de la Pointe

ATTENDU QUE les travaux pour l'enrochement du chemin de la Pointe demandent un certificat d'autorisation du MDDELCC ainsi que du MFFP ;

18-01-16

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise M. Stéphan Ferrero, ingénieur chargé de projet de la firme Norda Stelo à signer et déposer les demandes de CA auprès du MDDELCC et du MFFP ;

QU'un montant de 3 323 \$ soit déboursé pour la dépense et le paiement de la demande de CA auprès du MDDELCC ;

QU'un montant de 1 900 \$ soit déboursé pour la dépense et le paiement de la demande de CA auprès du MFFP ;

QUE les crédits nécessaires sont assurés à 75% par le MSP et 25% par le surplus affecté au projet d'enrochement.

ADOPTÉ

19. Association des directeurs municipaux du Québec

ATTENDU QUE chaque année, il faut effectuer le renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ ;

ATTENDU QUE la cotisation annuelle 2018 est de 450 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE l'assurance juridique est de 348\$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE le colloque annuel de l'ADMQ aura lieu du 13 au 15 juin prochain au montant de 524\$ plus taxes ;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront partagés avec la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière ;

18-01-17

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une dépense et le paiement de 450 \$ plus taxes pour le renouvellement annuel de la cotisation à l'ADMQ ainsi qu'un montant de 348 \$ taxes comprises pour l'assurance juridique pour l'année 2018 ;

QUE le Conseil autorise une dépense et le paiement de 524 \$ plus taxes pour que la directrice générale participe au colloque annuel de l'ADMQ ;

QUE le Conseil autorise une dépense et le paiement des frais de déplacement relatif au colloque annuel.

ADOPTÉ

20. Course de la rivière Ouelle

ATTENDU QUE la 3^e Édition de la Course de la rivière Ouelle aura lieu le 1^{er} juillet prochain ;

ATTENDU QUE des parcours de 1 km, 3 km, 5 km et 10 km sont prévus au programme ;

ATTENDU QUE les coureurs emprunteront le chemin du Haut-de-la-Rivière, le chemin du Sud-de-la-Rivière, le rang de l'Éventail, route de la Plaine ainsi que la route 132 ;

ATTENDU QUE le comité demande l'autorisation d'utiliser la salle du Tricentenaire ;

ATTENDU QUE le comité demande également une commandite de 1 000\$ pour aider à la réalisation de l'évènement ;

18-01-18

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise l'organisation de la Course de la rivière Ouelle à circuler sur les rues mentionnées ci-dessus dans le cadre de la Course ;

QUE la salle du Tricentenaire soit mise gratuitement à la disposition du comité ;

QUE le Conseil accepte de déboursier 1 000 \$ en commandite pour la réalisation de l'évènement.

ADOPTÉ

21. Demande de subvention du comité des loisirs

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour le Comité des loisirs ;

18-01-19

IL EST PROPOSÉ par M. François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une subvention de fonctionnement au Comité des loisirs pour l'année 2018 au montant de 2 550,00 \$;

QUE le Conseil félicite le Comité des loisirs pour leur excellent travail.

ADOPTÉ

22. Demande de subvention du Camp Canawish

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de subvention de fonctionnement pour le Camp Canawish au montant de 1 600 \$ pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés pour valider la présente demande de subvention ;

18-01-20

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accorde une subvention pour le Camp Canawish au montant de 1 600 \$ et remercie toute l'équipe pour son excellent travail auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle, et ce, depuis plus de 45 ans.

ADOPTÉ

23. Demande de subvention du Rivière Web

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour le Rivière-Web ;

18-01-21

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise un versement de 2 500 \$ au Rivière Web pour leur demande de subvention de fonctionnement ;

QUE le Conseil remercie toute l'équipe du Rivière Web pour leur travail et tous les efforts pour la réalisation du journal communautaire.

ADOPTÉ

24. Demande de subvention de la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de subvention de fonctionnement pour la Bibliothèque municipale au montant de 1 435 \$ pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés pour valider la présente demande de subvention ;

ATTENDU QUE la bibliothèque est active dans la communauté ;

18-01-22 **IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accorde une subvention de fonctionnement à la bibliothèque municipale au montant de 1 435\$ pour l'année 2018 et remercie toute l'équipe pour son excellent travail.

ADOPTÉ

25. Demande de dons

18-01-23 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la demande de dons suivante :

- 25\$ Gymagine.

ADOPTÉ

26. Approbation des comptes

COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2017	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	24 176.89 \$
Vidéotron senc	34.96 \$
Nancy Fortin pour cellulaire mois décembre	23.00 \$
Atelier mon choix pour le camp de jour	219.31 \$
Nancy Fortin frais de déplacement	43.92 \$
Bell mobilité décembre 2017 et janvier 2018	96.50 \$
Deneigement Ginette Boucher versement novembre et décembre	2 633.33 \$
Bell pour internet usine d'eau	94.40 \$
Bell téléphone usine pour deux mois	190.22 \$
Remboursments de taxes	1 160.10 \$
Transport en Vrac	28 424.67 \$
Vidéotron pour le bureau municipal janvier et février	517.82 \$
Vidéotron pour salle du Tricentenaire	34.96 \$
Vidéotron pour le 106 rue de l'église	32.66 \$
Société canadienne des postes pour envois massif	150.84 \$
Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest - déc 2017	7 910.09 \$
Régie intermunicipale en protection incendie kamouraska Ouest - janvier 2018	7 877.08 \$
Régie intermunicipale des matières résiduelles - janvier 2018	23 455.50 \$
RVER	1 227.85 \$
Dicom Express	24.32 \$
Receveur Général du Canada pour les remises salariales oct à déc 2017	8 005.01 \$
Ministère du Revenu pour les remises salariales oct à déc 2017	20 324.75 \$
Société canadienne des postes pour envois recommandés	103.48 \$
Petite Caisse pour fournitures diverses	260.25 \$
MRC de Kamouraska pour les livres du Kamouraska	880.00 \$
Visa Desjardins	1 053.56 \$
Hydro Québec	
149, Chemin Haut-de-la-Rivière	377.95 \$
109, rue de la Plaine	97.06 \$
100A, Chemin Haut-de-la-Rivière	137.65 \$

133, Route 132	1 769.01 \$
231A, route 132	85.06 \$
149A, Chemin Haut-de-la-Rivière	132.37 \$
104, rue Casgrain	166.33 \$
117A, chemin Sud-de-la-Rivière pour deux mois	3 254.12 \$
106, rue de l'Église	474.21 \$
108, rue de l'Église	103.14 \$
101, Chemin de la Petite-Anse	36.16 \$
102, Chemin Sud-de-la-Rivière	1 612.31 \$
99, Chemin de la Pointe	71.35 \$
103A, Rang de l'Éventail	87.90 \$
pour les lumières de rue pour deux mois	1 225.74 \$

Sous-total des incompressibles : 142 770.87 \$

COMPTES A PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Les Alarmes Clement Pelletier	68.99 \$
Le Bel Arôme	41.39 \$
Veolia Water Technologies	231.96 \$
Groupe Géomatique Azimut	1 933.88 \$
M.R.C de Kamouraska	22 106.41 \$
Services Sanitaires Roy inc.	464.03 \$
Transport en vrac St-Denis	1 281.97 \$
Automation D'Amours	1 041.67 \$
Fond d'information sur le territoire et service des opérations	12.00 \$
Hach Sales et Service Canada LP	2 242.03 \$
Services Tehnologiques AC	137.97 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	603.80 \$
Débosselage Thériault	1 187.97 \$
Groupe Caillouette et associés	430.72 \$
Agro-Enviro-Lab	241.45 \$
Groupe Dynaco	1 297.88 \$
Produits Sanitaires Unique	1 935.90 \$
Thibault GM	265.22 \$
Base 132	3 767.74 \$
Buro Plus La Pocatière	2 068.07 \$
Carquest La Pocatière	62.88 \$
Roberto Ouellet Excavation	269.04 \$
Eco L'Eau	6 667.39 \$
JS Lévesque	2 046.16 \$
Entreprises Camille Ouellet inc	64.24 \$
Chauffage Rivière-du-Loup	1 521.40 \$
Ville de Rivière-du-Loup	2 378.79 \$
Brûlerie de l'Est	133.00 \$
Canadian Tire	88.04 \$
Norda Stelo	2 092.54 \$
Stelem	316.18 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	57 000.71 \$

GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER	199 771.58 \$
-----------------------------------------------------------	----------------------

18-01-24

IL EST PROPOSÉ par M. François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

27. Correspondance

- Lettre de Desjardins concernant la fermeture du Centre de services automatisés de Rivière-Ouelle ;
- Lettre du MAMOT confirmant l'acceptation de la programmation de travaux révisée ;
- Lettre de Recyc-Québec confirmant notre candidature au niveau 2 – Mise en œuvre du programme ICI ON RECYCLE ! ;
- Courriel de RECYC-QUÉBEC concernant les versements de la compensation 2017 pour la collecte sélective des matières recyclables ;
- Courriel du MDDELCC concernant le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
- Lettre de la MRC concernant les redevances pour le projet communautaire bas-laurentien – Parc Éolien ;
- Résolution 441-CM2017 de la MRC concernant l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil et du comité administratif pour l'année 2018 ;
- Lettre de la MRC concernant la demande d'avis de conformité dans le cadre d'une demande d'autorisation formulée auprès de la CPTAQ pour autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 5 069 125 et 5 069 126 du cadastre du Québec ;
- Confirmation de financement de la MRC concernant le projet Mise en valeur de la patinoire, phase 1 ;
- Lettre de la sécurité publique concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec ;
- Carte de membre de l'Arc-en-Ciel du Cœur ;
- Lettre de Carrefour Action Municipale et Famille concernant la réélection aux élections municipales 2017.

28. Varia

Aucun varia

29. Période de questions

Question : Il n'y avait pas d'engagement de la part de la Caisse durant 5 ans afin de garder son guichet ?

Réponse : L'engagement était pour une location de 5 ans de l'espace du guichet.

Question : Est-ce que la MRC de Kamouraska travaille plus fort que le député pour garder l'hôpital et les services en région ?

Réponse : La MRC de Kamouraska a créé un comité. De plus, il existe le comité « Garder mes soins ici ». Il y a une volonté que les deux comités travaillent ensemble.

Question : Avez-vous reçu le rapport technique du Boisé de l'Anse ?

Réponse : Non, il n'y a pas d'urgence dans ce dossier. Nous priorisons pour le moment d'autres dossiers.

Question : Quels sont les coûts de la dernière présence à la CPTAQ ?

Réponse : Environ 6 000 \$.

Question : L'enseigne de la Mairie sera-t-il changé ?

Réponse : Oui, la Caisse devrait en payer une partie.

Question : Est-ce que les compteurs d'eau qui sont actuellement installés sont encore bons ?

Réponse : Oui.

Question : Est-ce que le changement des lumières de rue au DEL ont donné une économie à la Municipalité ?

Réponse : Nous allons vous revenir avec les chiffres.

30. Levée de l'assemblée

2018-01-25

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h27.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice Générale, secrétaire-trésorière